



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 29/06/2023

MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE

Dans le département du Nord

À la suite des violences et dégradations commises dans le département du Nord, et plus particulièrement dans la métropole lilloise, dans la nuit du mercredi 28 au jeudi 29 juin 2023, Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a décidé :

- d'**interdire la vente et l'utilisation d'artifices de divertissement** des catégories F2 à F4 par des personnes non-professionnelles ;
- de **proscrire la distribution, la vente et l'achat de carburants aux particuliers dans des récipients transportables** ;
- de **prohiber le port, le transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme** (au sens de l'article 132-75 du Code pénal) ;

Ces différentes décisions seront mises en œuvre à partir du jeudi 29 juin, 18h00, jusqu'au lundi 3 juillet, 08h00, sur l'ensemble du département du Nord.

Enfin, le préfet du Nord a décidé d'**autoriser la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des drones** par la direction départementale de la sécurité publique pour sécuriser les personnes et les biens ainsi que pour maintenir ou rétablir l'ordre public sur les communes de Hem, Lille, Mons-en-Baroeul, Roubaix, Tourcoing et Watrelos. Cette autorisation est délivrée pour la période entre le jeudi 29 juin, 21h00, et le vendredi 30 juin 2023, 05h00.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)